*Original allemand*

*Traduction du russe*

**Avis aux navigateurs No 03/Du/2017**

**au sujet de l’interruption de la navigation vu le charriage**

**entre le km 1792,0 de Danube et le km 1433,0 de Danube**

**Nous informons les participants à la navigation sur le Danube par la présente au sujet du fait que, suite à un fort charriage et à des prévisions de glaces, les autorités en matière de surveillance des voies navigables de la Hongrie ont enlevé les signaux flottants de la voie navigable entre le km 1792,0 de Danube et le km 1433,0 de Danube.**

**Vu l’absence de signaux balisant le chenal et le niveau très bas de l’eau dans le Danube, sur le secteur hongrois compris entre les km 1792,0 de Danube et 1433,0 de Danube entre en vigueur une interruption de la navigation quotidiennement de 18 h 00 à 07 h 00 ainsi que dans des conditions de visibilité restreinte.**

**L’interruption de la navigation est en vigueur jusqu’à son annulation.**

En ce qui concerne les phénomènes de glaces actuels et attendus, il existe des informations sur le site Internet suivant : <http://www.hydroinfo.hu/jeg.html>

Les participants à la navigation doivent planifier leur déplacement de manière à pouvoir atteindre leurs lieux de stationnement avant l’arrivée de la période d’interruption de la navigation.

L’interruption de la navigation ne s’applique pas aux bateaux suivants :

* bateaux naviguant sur le secteur de Danube à Budapest (entre le pont-rail d’Ujpest et le pont-rail méridional) ;
* bateaux des autorités de la surveillance des voies navigables et de l’administration des voies navigables ;
* bateaux et installations flottantes participant aux travaux de brise-glace ou à des opérations de sauvetage ou de secours ;
* bacs.

Nous attirons l’attention des opérateurs des installations flottantes sur la nécessité d’observer strictement les lois pertinentes, notamment les Règles de la navigation (partie II, § 7.15, point 8 – Règlementation de l’amarrage en hiver).

**Avec l’entrée en vigueur de la présente Ordonnance, l’ordonnance 02/Du/2017 est annulée.**

Budapest, le 16 janvier 2017

Docteur György István

**cachet aux armoiries et signature**

**Róbert Kojnok**